

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

PROJET DE DELIBERATION

---

Séance du 31 octobre 2013

DCM N° 13-10-31-11

**Objet : Dénomination de voies et d'espaces publics.**

Dans le cadre du déclassement de voirie du Département au profit de la Ville de Metz, pour améliorer la visibilité de certains espaces publics sur le ban communal et en tenant compte des principes de l'hodonymie messine, il est proposé :

- 1) De modifier l'appellation existante (route de Thionville) et de dénommer la voie reliant la limite du ban communal de Woippy à la place Jean Jaurès :

- **Avenue de Thionville**

- 2) De dénommer l'espace vert public situé à l'extrémité sud de la rue Pierre et Marie Curie :

- **Square des Maraîchers**

Désigne une personne qui pratique la culture des fruits et des légumes. En référence au passé maraîcher du quartier.

- 3) De dénommer le chemin piétonnier entre l'espace vert public situé à l'extrémité sud de la rue Pierre et Marie Curie et la route de Thionville :

- **Allée des Maraîchers**

- 4) D'étendre l'appellation **pont Eblé** à l'ensemble des deux ouvrages contigus, de la rue Sainte-Barbe au talus autoroutier nord.

- 5) De dénommer la nouvelle voie allant du talus autoroutier nord (pont Eblé) à la rue de la Patrotte :

- **Voie Eblé**

- 6) D'étendre l'appellation **pont Faidherbe** à l'ensemble des deux ouvrages contigus, de la voie de desserte du "parc-relais Rochambeau" au talus autoroutier nord.

7) De dénommer la nouvelle voie allant du talus autoroutier nord (pont Faidherbe) à la place Jean Jaurès incluant les voieries de desserte de la contre-allée autoroutière :

- **Voie Faidherbe**

8) De modifier l'appellation existante (pont de Thionville) et de redonner son nom au pont reliant la rue Sainte-Barbe à la place du Pontiffroy :

- **Pont Tiffroy**

Désigne le pont construit au XIIIème siècle sur le grand bras de la Moselle, en l'honneur d'un dénommé Thiefroid, Thieffrois, Thieffroy, Theffridu ou Tiffroy. Donnera son nom au quartier du Pontiffroy.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

### DECIDE :

1) De modifier l'appellation existante (route de Thionville) et de dénommer la voie reliant la limite du ban communal de Woippy à la place Jean Jaurès :

- **Avenue de Thionville**

2) De dénommer l'espace vert public situé à l'extrémité sud de la rue Pierre et Marie Curie :

- **Square des Maraîchers**

3) De dénommer le chemin piétonnier entre l'espace vert public situé à l'extrémité sud de la rue Pierre et Marie Curie et la route de Thionville :

- **Allée des Maraîchers**

4) D'étendre l'appellation **pont Eblé** à l'ensemble des deux ouvrages contigus, de la rue Sainte-Barbe au talus autoroutier nord.

5) De dénommer la nouvelle voie allant du talus autoroutier nord (pont Eblé) à la rue de la Patrotte :

- **Voie Eblé**

6) D'étendre l'appellation **pont Faidherbe** à l'ensemble des deux ouvrages contigus, de la voie de desserte du "parc-relais Rochambeau" au talus autoroutier nord.

7) De dénommer la nouvelle voie allant du talus autoroutier nord (pont Faidherbe) à la place Jean Jaurès incluant les voieries de desserte de la contre-allée autoroutière :

- **Voie Faidherbe**

8) De modifier l'appellation existante (pont de Thionville) et de dénommer le pont reliant la rue Sainte-Barbe à la place du Pontiffroy :

- **Pont Tiffroy**

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

L'Adjoint Délégué,



Antoine FONTE

Service à l'origine de la DCM : Archives  
Commissions : Commission des Affaires Culturelles  
Référence nomenclature «ACTES» : 8.3 Voirie

